

DECRET N° 2014 -176 DU 04 MARS 2014

Chargeant Monsieur **Isidore GNONLONFOUN**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire de l'intérim de Monsieur François HOUESSOU, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes du **jeudi 20 Février 2014 jusqu'à son retour.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le **decret N° 2013-457 du 18 Octobre 2013** portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **François HOUESSOU**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, son intérim sera assuré par Monsieur **Isidore GNONLONFOUN**, Ministre en charge de la Décentralisation, du **jeudi 20 Février 2014 jusqu'à la date de son retour.**

Article 2 : le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2014

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 02 ; CC 02 ; CES 02 ; HAAC 02 ; HCJ 02 ;

AUTRES MINISTERES 29 ; SGG 04 ; DC/MIL 02 ; DEPARTEMENTS 06 ; JO 01 ; ARCHIVES 01.

Handwritten initials